

## Communiqué

9 avril 2015

### **Adoma et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ont signé la convention partenariale IDEAL (Intégration des Demandes d'Aides au Logement)**

Avec la signature de cette convention le 8 janvier dernier, les démarches des nouveaux résidents d'Adoma sont facilitées et le délai de traitement de leur dossier APL considérablement réduit. Plus besoin de remplir un dossier papier d'aide au logement.

La mise en application est simple : Adoma (sous réserve de l'accord préalable du résident) transmet par voie informatique les données client permettant de constituer la demande d'aide au logement.

- **Le dispositif IDEAL : faciliter l'accès au logement et aux droits.**

La mise en œuvre de ce dispositif s'inscrit naturellement au sein d'Adoma dans le cœur de métier du logement accompagné, et constitue un pas de plus dans le chemin de l'insertion des résidents.

Outre la simplification de la démarche administrative, l'utilisation de ce dispositif ramène le délai de traitement de la demande d'APL (Aide personnalisée au logement) à quelques jours. Le résident Adoma bénéficie de fait de l'aide au logement plus rapidement et voit ainsi ses démarches facilitées et simplifiées.

- **Un traitement des données rapide, sécurisé et dématérialisé !**

Le dispositif IDEAL est un « guichet unique » centralisant les données du résident pour les deux organismes partenaires. Ce guichet virtuel dispose d'une sécurité renforcée et est encadré par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Le résident est le seul à pouvoir donner son accord et à autoriser la communication de ses informations via le dispositif IDEAL.

Adoma ne conserve pas les informations nécessaires à la réalisation du dossier d'aide au logement.

Après les résidences Adoma de l'Essonne, le déploiement du logiciel IDEAL s'opèrera progressivement sur l'ensemble des directions territoriales d'Adoma.

*Adoma est le premier opérateur du logement accompagné à mettre en œuvre ce dispositif, s'intégrant parfaitement dans sa démarche « Adoma Services » la nouvelle offre de services créée en 2013 par l'entreprise en direction de ses clients.*

- **IDEAL : un projet novateur s'associant parfaitement à la demande de logement Adoma !**

Cette démarche d'Adoma de mettre en place le dispositif IDEAL vient dans la droite lignée de la demande de logement entièrement dématérialisée qu'elle a lancée en juin 2014 sur son site web.

**Adoma est en effet le premier opérateur à avoir dématérialisé sa demande de logement sur toute sa chaîne de traitement** : de la saisie directe sur son site jusqu'à l'entrée dans la résidence du candidat retenu.

Avec ce nouveau traitement de la demande de logement, **Adoma est également le premier opérateur du logement accompagné à disposer d'un observatoire de la demande de logement très social.**

La demande de logement en ligne : plus simple, plus rapide, plus transparente.

**Le dispositif IDEAL conjugué à la demande de logement en ligne et son traitement entièrement informatisés** simplifient et facilitent l'accès au logement d'une nouvelle clientèle plus jeune, des actifs précaires. En optant pour des solutions numériques, Adoma répond aussi aux attentes de ce public porté sur les nouvelles technologies et confirme son dynamisme.

#### Contacts Presse :



**Claire Jouany**  
Responsable communication

[claire.jouany@adoma.fr](mailto:claire.jouany@adoma.fr)  
Tél : 01 40 61 42 49

[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)



**Guillaume Peyroles**

[guillaume.peyroles@cnaf.fr](mailto:guillaume.peyroles@cnaf.fr)  
01 45 65 54 05

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)  
[www.viesdefamille.fr](http://www.viesdefamille.fr)

#### Adoma en bref

*Société d'économie mixte dont l'État est actionnaire majoritaire, Adoma propose aux publics en difficulté une palette de solutions de logement et d'hébergement. Propriétaire et gestionnaire, Adoma accueille partout en France plus de 70 000 personnes dans ses résidences sociales, foyers, centres d'accueil des demandeurs d'asile, pensions de famille, centres d'hébergement, logements d'urgence et aires d'accueil des gens du voyage.*

#### La Cnaf en bref

*Etablissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales, la Cnaf définit la stratégie de la branche Famille et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat au moyen d'une convention d'objectifs et de gestion. Elle répartit les ressources entre les Caf et réalise les grands investissements institutionnels. La Cnaf anime le réseau des caisses et produit des références et des méthodes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail. Elle évalue les organismes et les dirigeants. Elle a un conseil d'administration, un directeur général et un agent comptable et compte 400 agents.*